

Compte rendu de séance

Séance du 14 Avril 2021

L'an 2021 et le 14 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle UNISSON, sous la présidence de CLOUET Nathalie Maire

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, AYGALENC Monique, CHEDEMAIL Vanessa, CHEVALIER Mélanie, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MOREL Patricia, POTTIER Soazig, RUBLON Charlotte, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis
Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROBERT Elie à Mme RUBLON Charlotte

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

Date de la convocation : 08/04/2021

Date d'affichage : 08/04/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
le : 15/04/2021

et publication ou notification

du : 15/04/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

Ordre du jour

21-035 - Désignation du secrétaire de séance

21-036 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2021

21-037 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal depuis la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2021

21-038 - Budget principal - Budget primitif 2021

21-039 - Budget Lotissement "La Clef des Champs" - Budget primitif 2021

21-040 - Taxes foncières

21-041 - Provisions pour créances contentieuses

21-042 - Aménagement et sécurisation de voirie Quartier Ouest - Marché Pigeon TP - avenant n°1

21-043 - Lotissement La Clef des Champs - vente du lot 50

21-044 - Acquisition de la parcelle AB 159 rue du Chanvre

21-035 - Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire soumet la désignation de Monsieur Christian POTTIER, adjoint, comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve cette désignation.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

21-036 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2021

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal de la séance du 31 mars 2021, visé par le secrétaire de séance, Monsieur Christian POTTIER et adressé à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent ledit procès-verbal.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

21-037 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal depuis la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2021

Vu la délibération n°20-018 du Conseil Municipal du 10 juin 2020 et la délibération n°20-047 du Conseil Municipal du 23 septembre 2020 relatives aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Considérant les décisions prises par Madame le Maire depuis le dernier Conseil Municipal,

DATE	Numéro de décision	OBJET
08/04/2021	D 2021-28	TABAC PRESSE Espace des Fontaines - Réalisation d'un faux plafond et isolation thermique Le marché est attribué pour un montant de 7 038,00 € HT € à ALPHA Plus.
12/04/2021	D 2021-29	VOIRIE: Le pré du Bois, le Bas Fougerai et accès au lotissement La Clef des Champs Le marché est attribué pour un montant de 15 920 € HT € à

		COLAS.
12/04/2021	D 2021-30	Bâtiment 40 rue des Tisserands - Etayage et renfort charpente Le marché est attribué pour un montant de 9 653 € HT € à HOUEMOND.

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises par Madame Nathalie CLOUET, en sa qualité de Maire.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

21-038 - Budget principal - Budget primitif 2021

Le Conseil Municipal

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante:

Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé):	+ 700 864,14 €
Compte 001 (excédent d'investissement reporté):	+ 262 004,70 €

ADOpte le budget primitif 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 157 443 €
Recettes	2 157 443 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	4 606 248 €
Recettes	4 606 248 €

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

21-039 - Budget Lotissement "La Clef des Champs" - Budget primitif 2021

Le Conseil Municipal

ADOpte le budget primitif 2021 lotissement "La Clef des Champs" qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 455 514,47 €
Recettes	1 455 514,47 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	

Dépenses	1 063 518,36 €
Recettes	1 063 518,36 €

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

21-040 - Taxes foncières

Le Conseil Municipal

VOTE le maintien des taux des impôts locaux pour l'année 2021:

Taxes	Taux 2021
Foncier bâti	34,21 %
Foncier non bâti	35,66 %

Cette délibération annule et remplace la délibération n°21-020 du 31 mars 2021.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

21-041 - Provisions pour créances contentieuses

Pour rappel, les provisions pour dépréciation des créances contentieuses s'analysent désormais comme une dépense obligatoire pour toutes les collectivités, sans condition de seuil démographique.

Les articles du CGCT rendant obligatoires les dotations aux provisions des créances douteuses -article R2321-2-3°- une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

La méthode pour évaluer la dépréciation des créances contentieuses se fait de manière statistique, en appliquant un taux (taux à définir minimum 15 %) au montant total des pièces prises en charge depuis plus de deux ans composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses (en M14 : 4116, 4126, 4146, 4156, 4161 4626, 46726).

Le compte de gestion 2020 fait apparaître les montants suivants :

- Article 4116 « redevables – contentieux » : 1 771,96 €
- Article 4146 « locataires-acquéreurs locataires-contentieux » : 5 560,56 €

Le montant de la provision pour créances douteuses à prévoir au budget primitif 2021 est de :

7 332,52 € (somme des comptes) x 15 % (taux défini) soit la somme à provisionner: 1 099,87 € arrondie à 1 100 €

Pour les budgets à venir, cette provision ne sera réévaluée que si le montant dépasse la somme inscrite au BP 2021, soit la somme de 1 100 €.

Le Conseil Municipal

DECIDE de provisionner les créances douteuses pour un montant de 1 100 € à indiquer au budget primitif 2021.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

21-042 - Aménagement et sécurisation de voirie Quartier Ouest - Marché Pigeon TP - avenant n°1

Vu la délibération n°19-040 du Conseil Municipal du 16 mai 2019 autorisant Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise PIGEON TP;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux modificatifs ;

Vu les avis favorables des commissions « Voirie » et « Finances »;

entreprise	montant initial du marché en € HT	avenant en € HT	montant total du marché en € HT
Avenant n°1 –			
PIGEON TP	1 039 880,50 €	+82 539,40	1 122 419,90

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de cet avenant n°1 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

21-043 - Lotissement La Clef des Champs - vente du lot 50

Vu la délibération n°16-107 du 29 novembre 2016 fixant le prix de vente des lots du lotissement "La Clef des Champs",

Vu le courrier reçu de Monsieur Abdoulaye CISSE et Madame Pauline LE GALL pour l'acquisition du lot 50,

Le Conseil Municipal

- DECIDE de vendre le lot 50 - 368 m2 - 2 impasse de la Numerelle à Monsieur Abdoulaye CISSE et Madame Pauline LE GALL au prix de vente de 26 496,00 €

- AUTORISE Madame le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente à recevoir par Maître Nadège Kretz-Faucheux, Notaire à Louvigné de Bais ;

- DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget Lotissement La Clef des Champs.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

21-044 - Acquisition de la parcelle AB 159 rue du Chanvre

Madame le Maire expose qu'elle a pris contact avec Monsieur Stéphane JEUSSET pour acquérir la parcelle rue du Chanvre, cadastrée AB 159, d'une surface de 193 m2. Le prix de vente a été déterminé d'un commun accord à 10 000 €.

Le Conseil Municipal décide :

- D'ACQUERIR la parcelle AB 159, propriété de Monsieur Stéphane JEUSSET, pour la somme de 10 000 €;

- DE CONFIER la rédaction de l'acte à Maître Nadège KRETZ-FAUCHEUX, Notaire à Louvigné de Bais,

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

Séance levée à 22 heures